

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 26 juin 2019

CD20190626_8
id. 4637

Le 26 juin 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)

Absent(s) :

M. ASTRUC

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE
DU BARRAGE DE SAINT-GÉRAUD**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018
ET BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Président présente le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019 tels qu'ils ont été adoptés par le conseil d'administration de l'institution interdépartementale du barrage de Saint-Géraud, lors de la séance du 2 avril dernier.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Les résultats du compte administratif 2018, conformes au compte de gestion du Payeur départemental, font apparaître un excédent global de 198 010,98 €. L'ensemble des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

a) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes.....	397 971,57 €
Reprise de l'excédent 2017.....	471 525,25 €
Total recettes.....	<u>869 496,82 €</u>
2. Dépenses.....	225 602,13€
Soit un excédent 2018 de.....	643 894,69 €
3. Restes à réaliser en dépenses.....	632 791,50 €
Résultat d'investissement.....	<u>11 103,19 €</u>

b) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes.....	96 153,75 €
Reprise de l'excédent 2017.....	161 282,70 €
Total recettes.....	<u>257 436,45 €</u>
2. Dépenses.....	70 528,66 €
Soit un excédent 2018 de.....	186 907,79 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de l'institution propose d'affecter :

- en section d'investissement du budget primitif 2019, le solde d'exécution 2018 de la section d'investissement pour un montant de 643 894,69 €,

- en section de fonctionnement du budget primitif 2019, le solde d'exécution 2018 de la section de fonctionnement, soit 186 907,79 €.

Tels sont les éléments essentiels du compte administratif qui paraissent devoir être signalés à l'attention de l'Assemblée.

II - BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget 2019 s'élève à 1 904 629,48 € dont :

- section d'investissement..... 1 636 571,69 €
- section de fonctionnement..... 268 057,79 €

INVESTISSEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

- frais d'études..... 10 000,00 €
 - Frais d'insertion..... 5 000,00 €
 - immobilisations corporelles..... 32 000,00 €
 - travaux en cours..... 926 349,50 €
(dont restes à réaliser : 632 791,50 €)
 - dépenses imprévues..... 8 072,19 €
 - opérations d'ordre..... 655 150,00 €
-
- 1 636 571,69 €

Recettes :

- Participation des deux Départements..... 200 000,00 €
 - FCTVA..... 11 700,00 €
 - excédent d'investissement 2018 reporté..... 643 894,69 €
 - opérations d'ordre 780 977,00 €
-
- 1 636 571,69 €

FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

• chapitre 011 : charges à caractère général.....	137 300,00 €
• chapitre 012 : charges de personnel.....	2 300,00 €
• dépenses imprévues.....	980,79 €
• charges financières.....	500,00 €
• opérations d'ordre.....	126 977,00 €
	268 057,79 €

Recettes :

• participation des deux Départements	80 000,00 €
• excédent de fonctionnement 2018 reporté	186 907,79 €
• opérations d'ordre	1 150,00 €
	268 057,79 €

La participation des deux Départements au financement du budget primitif 2019 a été arrêtée ainsi qu'il suit :

	Tarn		Tarn-et-Garonne	
	Participation	Montant	Participation	Montant
Dépenses nettes d'investissement.....200 000 €	50 %	100 000 €	50 %	100 000 €
Dépenses nettes de fonctionnement... 80 000 €	50 %	40 000 €	50 %	40 000 €
Sous-total.....		140 000 €		140 000 €
Total général.....		280 000 €		

Participation du département de Tarn-et-Garonne	2016	2017	2018	2019
En fonctionnement (article 65611 fonction 61)	40 000,00	200 000,00	47 500,00	40 000,00
En investissement (article 204152 fonction 61)			150 000,00	100 000,00
TOTAL	40 000,00	200 000,00	197 500,00	140 000,00

L'enveloppe prévisionnelle votée de 1 859 000 HT pour la réalisation de la réhausse du barrage de Saint-Géraud est à ce jour respectée avec des subventions attendues à hauteur de 70 %.

Pour 2019, l'objectif est d'obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires pour lancer la consultation des entreprises et faire les acquisitions foncières indispensables à la réalisation du projet.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu l'avis du conseil d'administration de l'institution interdépartementale du barrage de Saint-Géraud,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte de la communication du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019 de l'institution interdépartementale du barrage de Saint-Géraud détaillés ci-dessus.

Nombre de votants : 29

Acte pris.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président ,

Christian ASTRUC